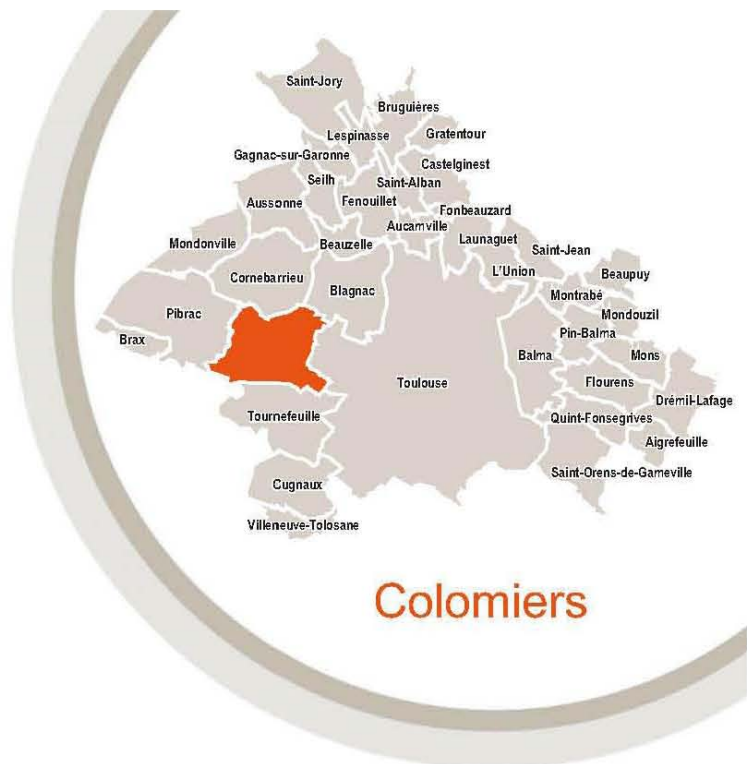




Plan Local d'Urbanisme

REVISION DU PLU

PROJET APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 28 JUIN 2012

5.B2.3. EAUX PLUVIALES



le grand toulouse
6, rue René Leduc B.P. 35821
31505 Toulouse Cedex 5

www.grandtoulouse.fr



P.L.U. DE COLOMIERS

ANNEXES SANITAIRES NOTICE EAUX PLUVIALES



C.D.E. Domaine assainissement

MARS 2011

1. PREAMBULE

Le Grand Toulouse a mené plusieurs études dans le but de définir les travaux à réaliser sur le territoire de Colomiers en tenant compte de son développement urbain, des antécédents en matière de travaux et des contraintes environnementales, les annexes sanitaires eaux pluviales ont été élaborées à partir de ces études :

- un recensement exhaustif des points de rejet dans le milieu naturel — 1995,
- le schéma directeur des Eaux pluviales du Grand Toulouse de 2003 dont nous retrouvons des informations dans l'étude de mise en séparatif des réseaux de Colomiers (Sogreah, 2010)

2. ETAT ACTUEL DE LA COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

La commune de Colomiers est située à l'Ouest de Toulouse et à l'Est de Pibrac. Elle s'implante sur une terrasse à l'altitude moyenne de 180 m NGF, qui descend à l'Ouest vers l'Aussonnelle, est traversée par le vallon du Bassac et se termine en dépression au Sud-Est. Elle couvre 20,9 km².

Les cours d'eau et ruisseaux traversant ou longeant la commune sont :

- la rivière de l'Aussonnelle, limite Ouest de la commune, qui a fait l'objet d'une étude hydraulique réalisée par SOGREAH ;
- le ruisseau de Bassac, affluent rive droite de l'Aussonnelle traverse la commune du Sud vers le Nord ;
- le ruisseau de l'Armurié, affluent du Touch, prend naissance sur la commune de Tournefeuille il constitue une partie de la limite Sud de la commune et a fait l'objet d'une étude hydraulique ;
- enfin on notera le fossé de Fodouas au Nord.

Ces ruisseaux constituent les principaux exutoires du réseau d'assainissement pluvial de la commune de Colomiers :

- l'Aussonnelle draine les eaux pluviales de la zone de Gramont via Cornebarrieu, les eaux d'une partie d'En Jacca et du plateau de Triguebeurre via un émissaire sous le chemin de Garrabot ;
- le ruisseau de Bassac dans son vallon constitue le collecteur des collines qui le bordent (Zac de Naspe, du Perget, de Monturon et une partie de la Z.I. d'En Jacca) ;
- le ruisseau de l'Armurié collecte les eaux des zones aménagées qui le borde (Zac des Ramassiers et du secteur du Cabirol).

Le bassin versant Est est unitaire et rejoint le Touch via un T270 qui transite par la commune de Toulouse.

Le réseau de Colomiers presque entièrement enterré sauf dans les dernières parties rurales possède de très nombreux points de rejets qui ont fait l'objet de l'étude citée en préambule. Son linéaire total est de 135 km.

Les ouvrages liés à l'assainissement pluvial recensés sur la commune sont les suivants :

- le bassin de rétention du Bousquet sur L'Armurié qui permet de limiter les débordements de ce ruisseau ;
- un bassin de rétention hors commune est le réceptacle des eaux pluviales du secteur Gramont au Nord; sa capacité est de 100 000 m³,
- la Zac des Marots compte trois bassins de rétention, un le long de la voie SNCF et deux à proximité de l'Armurié;
- la Zac de Monturon en compte trois ;
- la Zac des Ramassiers en compte deux ;
- un bassin permet la gestion des eaux pluviales de la Zac du Perget ;
- on note un petit bassin le long du Bassac.

L'étude de schéma directeur pluvial a mis en évidence des insuffisances décennales du réseau de Colomiers. Cette problématique a été confirmée par l'étude menée en 2010 et cela même pour des pluies plus fréquentes (2 ans). Des mises en charge apparaissent sur certains tronçons également. L'étude a donc défini des aménagements pour résoudre ces dysfonctionnements, ces aménagements seront réalisés au gré des opportunités (travaux de quartier, de voirie, etc...). Les principes d'aménagement retenus sont :

- la reprise du réseau sur des petits secteurs non prioritaires hydrauliquement et où les disponibilités foncières sont inexistantes,
 - le stockage amont pour limiter les reprises du réseau à l'aval sur les secteurs les plus complexes et les plus insuffisants hydrauliquement,
 - la reprise et le stockage aval sur des secteurs importants sans disponibilité foncière amont.
- Le niveau de protection retenu est l'épisode décennal. La réinjection des eaux pluviales est difficile voire impossible sur la commune de Colomiers.

3. PREVISIONS A PARTIR DE 2011

Rappel des principes à respecter pour la gestion des eaux pluviales sur les futurs aménagements :
Dans l'esprit de la Loi sur l'Eau, la Communauté Urbaine du Grand Toulouse rend obligatoire la gestion des eaux de pluie et de ruissellement à la parcelle.

En général, seul un débit équivalent au débit qui serait généré par un coefficient d'imperméabilisation de 0,20 (20 %) de l'unité foncière pourra être accepté dans les collecteurs publics sur toutes les communes de son territoire et donc sur la commune de Colomiers.

Tenant compte d'insuffisances pluviales mises en évidence pour la pluie de période de retour 10 ans (hormis sur le bassin versant de l'Armurié, c'est-à-dire le Sud de la voie ferrée) et de la problématique de gestion de temps de pluie des secteurs gérés par des réseaux unitaires (impacts sur le milieu naturel), il a été décidé de réduire ce débit de fuite autorisé. Il a donc été proposé de réduire les apports pluviaux pour toute nouvelle opération à 10 l/s/ha sur les zones « sensibles ». Ces zones sont identifiées par la carte de zonage d'assainissement pluvial.

La Direction du Cycle de l'Eau du Grand Toulouse suit l'instruction des permis de construire afin de contrôler l'application de ce coefficient. Cela se traduit par des préconisations de stockage ou d'infiltration des eaux pluviales à la parcelle, seul l'excès de ruissellement étant rejeté sur le réseau public.

Tous les projets de développement urbain doivent tenir compte de ce coefficient et des exigences de la loi sur l'Eau.

On veillera à intégrer, dans les projets de voirie ou de renouvellement urbain, des techniques alternatives permettant de limiter les effets du ruissellement pluvial selon opportunités urbaines.

Les principaux aménagements prévus dans le cadre du schéma directeur pluvial :

Ces aménagements non prioritaires car aucun dysfonctionnement notoire n'a été jusqu'à présent identifié par la ville concernant (la position des bassins projetés est indiquée sur le plan des réseaux d'eaux pluviales joint à cette notice) :

- la création d'un bassin de 10200 m³ sur la ZAC en Jacca sur un secteur en cours de réaménagement,
- des reprises de réseau sont également proposées, elles seront traitées au cas par cas par le Grand Toulouse en fonction des restructurations de quartier ou de voiries programmées par la commune ou par le Grand Toulouse.

COMMUNE DE COLOMIERS

PLAN D'ENSEMBLE

EXTRAIT SIG
DU DOMAINE ASSAINISSEMENT

Echelle : 1 / 6000

LEGENDE:

Réseau eaux pluviales



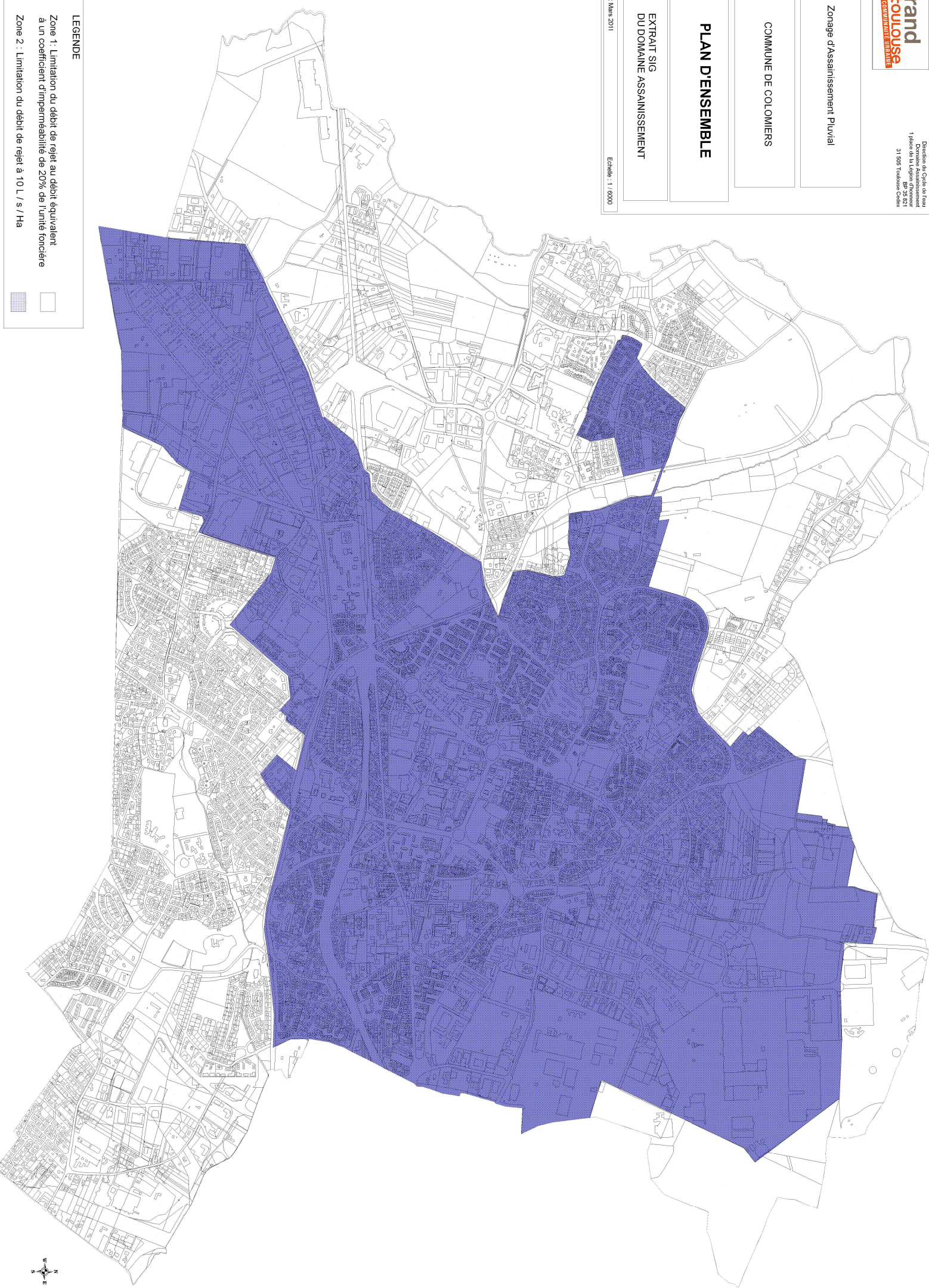
Zonage d'Assainissement Pluvial

COMMUNE DE COLOMIERS

PLAN D'ENSEMBLE

EXTRAIT SIG
DU DOMAINE ASSAINISSEMENT

Echelle : 1 / 6000



LEGENDE

Zone 1: Limitation du débit de rejet au débit équivalent à un coefficient d'imperméabilité de 20% de l'unité foncière

Zone 2 : Limitation du débit de rejet à 10 L / s / Ha

